

AVIS D'APPEL D'OFFRES SANS PRE-QUALIFICATION
AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)
DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET ACCISES
N° 002/AOI/FIN/DGDA/CGPMP/DG/2024

Kinshasa, le mai 2024

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au plan de passation des marchés 2024 de la DGDA approuvé à la DGCMP et publié dans le site de l'ARMP « www.armp.-rdc.cd ».
2. La Direction Générale des Douanes et Accises, en sigle DGDA, a obtenu dans le cadre de son budget interne des fonds propres afin de financer les travaux de construction d'un immeuble de (15) quinze niveaux en sa faveur et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché n° 002/AOI/ FIN/DGDA/CGPMP/ DG/2024 pour les travaux de construction dudit immeuble.
3. La Direction Générale des Douanes et Accises, en sigle DGDA, sollicite des offres sous plis fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de construction d'un immeuble de (15) quinze niveaux devant abriter les Services Centraux de la DGDA à Kinshasa-Gombe suivant le plan contenu dans le DAO.
Les variantes ne seront pas prises en considération.
4. La passation de marché sera conduite par Appel d'Offres International, tel que défini par la loi relative aux marchés publics ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Générale des Douanes et Accises, en sigle DGDA, et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après :
DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET ACCISES
Secrétariat Permanent de la CGPMP
Boulevard du 30 Juin / Place Royale
Immeuble Sankuru, 4^{ème} étage, local 417
Kinshasa / Gombe
Tél. : (+243) 99 99 915 58
E-mail : dgdacgmp@gmail.com.
De lundi à vendredi, de 8h30' à 15h30' heure locale (TU+1).
6. Les exigences en matière de qualifications applicables aux candidats sont :
 - A. **Conditions d'ordre administratives**
 - a) Joindre à l'offre une copie de l'attestation fiscale en cours de validité, sans solde débiteur, signée conjointement par la DGI et DGDA ;
 - b) Joindre à l'offre une copie de l'agrément aux ITPR en cours de validité ;
 - c) Joindre à l'offre une copie du Registre de Commerce et des Crédits Mobiliers (RCCM) ainsi que celle du numéro harmonisé de l'Identification Nationale.

Tous engagés pour une douane moderne, dynamique et performante !

Immeuble DGDA, Place Le ROYAL Bld du 30 Juin, Kinshasa/Gombe
B.P. 8248 KIN I / Tél. : +243 (0) 818 968 481 - +243 (0) 821 920 215 N.I.F. : A0700230J

Email : info@douane.gov.cd ; contact@douane.gov.cd ; courrier.dada@douane.gov.cd - Web : <https://www.douane.gov.cd>

- d) Joindre à l'offre une attestation d'affiliation à la CNSS avec preuve de régularité de paiement des cotisations sociales jusqu'au mois d'avril 2024 ;
- e) Joindre à l'offre les statuts de l'entreprise (objet conforme à la spécification du marché).
Les entreprises étrangères devront joindre les documents équivalents notariés à l'ambassade de la RDC dans leur pays.

B. Conditions d'ordre financières

- a) Avoir réalisé au cours de trois (3) dernières années (2023, 2022 et 2021), un chiffre d'affaires annuel moyen équivalent à au moins 50% du montant de l'Offre. Pour le groupement d'entreprises, en cas de deux entreprises, le chef de file devra présenter un chiffre d'affaires annuel moyen équivalent à au moins 30% du montant de l'offre et l'autre membre du groupement un chiffre d'affaires annuel moyen équivalent à au moins 20% du montant de l'offre et en cas de trois entreprises, le chef de file devra présenter un chiffre d'affaires annuel moyen équivalent à au moins 20% du montant de l'offre et chacun de deux autres membres du groupement, un chiffre d'affaires annuel moyen équivalent à au moins 15% du montant de l'offre pour chacun de deux ;
- b) Joindre à l'offre les états financiers de trois dernières années (2023, 2022 et 2021) certifiés par un expert-comptable ou un cabinet agréé par l'ONEC. En cas de groupement d'entreprises solidaires, chaque partie devra présenter les siens ;
- c) Fournir une attestation bancaire ou une promesse d'accès à des facilités de crédit d'un montant équivalant à au moins 5 % du montant du marché. La trésorerie propre de l'entreprise ne sera pas prise en compte ;
- d) Ne pas être en situation de faillite.

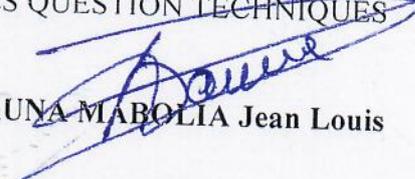
C. Conditions d'ordre techniques :

- a) Etre une entreprise ou un groupement d'entreprises de construction (en cas de groupement, joindre **impérativement** l'acte de groupement d'entreprises avec un chef de fil désigné). Le groupement d'entreprises sera solidaire et ne pourra dépasser trois (3) entreprises ;
- b) Fournir au moins deux références satisfaisantes au cours de dix dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015 et 2014) dans la construction d'un immeuble, en précisant leur montant, les échéances et les bénéficiaires appuyée par les procès-verbaux de réception provisoire ou définitives et/ou attestation de bonne fin ;
- c) Proposer et fournir les CV d'un Directeur des travaux, d'un responsable du chantier, d'un conducteur des travaux, d'un chef mécanicien et d'un responsable de la logistique ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans la réalisation des travaux de même nature et de complexité comparables ;
- d) Joindre la méthodologie et le planning de réalisation de l'ensemble des travaux, qui traduisent clairement l'efficacité de l'organisation que le soumissionnaire compte mettre en place pour mener les travaux à bonne fin dans le délai prévu ;

Tous engagés pour une douane moderne, dynamique et performante !

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée au point 5 ci-dessus, contre un paiement non remboursable de la somme de **2.700 USD** (dollars américains deux milles sept cents). Le paiement s'effectuera à la banque suivant la note de perception délivrée par l'ordonnateur délégué de la DGRAD. Le Dossier d'Appel d'Offres sera récupéré en mains propres après présentation de la preuve de paiement, auprès du Secrétariat permanent de la CGPMP, situé au 4^e niveau, local 417 du bâtiment de l'Administration centrale de la DGDA ;
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Immeuble Sankuru, Direction Générale des Douanes et Accises / Cellule des Gestions des Projets et des Marchés Publics, 4^{ème} étage, local 417, Boulevard du 30 Juin /Place le Royale à Kinshasa /Gombe, au plus tard le mardi 11 juin 2024 à 11 heures locale. Les Offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront
Ouvertes en présence des représentants des candidats présents dans la salle des réunions, situées au 7^e niveau de l'Administration centrale de la DGDA, le mardi 11 juin 2024 à 11 heures 30' heure locale (TU+1). Une garantie d'offres bancaire équivalente à 1% du coût total de l'offre est exigible et sera déposée ensemble avec l'offre. L'offre demeurera valide pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite des soumissions.

POUR LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES
« en mission »
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT EN CHARGE
DES QUESTION TECHNIQUES


BAUNA MABOLIA Jean Louis

Tous engagés pour une douane moderne, dynamique et performante !